

COMITÉ D'INITIATIVE

L'ACAI – Association Cantonale d'Aides Soignantes, **L'AGASPA** – Association Genevoise d'Animateurs Socio-culturels auprès des Personnes Agées, **L'AGIC** – Association Genevoise des Infirmières et Infirmiers Chefs, **Alter Ego** – Association contre la maltraitance envers les personnes âgées, **L'ASE** – Association Suisses des Ergothérapeutes, **L'AVIVO** – Association de défense des retraités, **Les Indépendants de l'Alliance de Gauche**, **Le MPF** – Mouvement Populaire des Familles, **Le PDT** – Parti du Travail, **Le PSG** – Parti Socialiste Genevois, **Solidarités** et le Syndicat interprofessionnel **SYNA**.

IN 125

Réponse des initiants à la Commission Santé

Mesdames et Messieurs les Députées et les Députés du Grand Conseil,

Vous allez voter l'IN 125. Dans son rapport de la majorité, la Commission Santé vous invite à refuser cette initiative. Nous souhaitons répondre aux arguments de ce rapport.

ARGUMENT 1 « *L'IN 125 n'a pas le soutien des principaux concernés (APAF, FEGEMS, et un directeur d'EMS).* »

RÉPONSE DU COMITÉ

- L'APAF est une association de familles des résidents en EMS. Elle compte moins de quatre cent membres et ne saurait représenter les milliers de familles concernées. L'AVIVO et le MPF font partie du comité de l'IN 125. Le MPF compte également 400 membres à Genève et l'AVIVO 17 000 membres. Nous pensons clairement représenter les familles des résidents en EMS.
- Si la FEGEMS et 1 directeur se prononcent contre l'IN 125, plusieurs directeurs et membres de comités d'EMS l'ont soutenue, allant jusqu'à récolter des signatures pour l'IN 125. Notre comité comprend d'ailleurs le directeur de l'EMS *Les Bruyères*, ainsi que le président de l'EMS *Les Tilleuls*.

ARGUMENT 2 « *Il apparaît que les initiants se préoccupent plus de l'amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs que du bien-être des résidents.* »

RÉPONSE DU COMITÉ

- Si notre comité comprend un syndicat et des associations de personnels (aides soignant-e-s, animateurs-trices, ergothérapeutes, infirmiers-ières chefs-fes), il comprend aussi : des partis politiques (PSG, ADG), des associations d'usagers (AVIVO, MPF) et ALTER EGO (association contre la maltraitance envers les personnes âgées, coordonnée par Pro Senectute). Il n'existe qu'un point commun entre tous ces groupes : la personne âgée.
- L'IN 125 n'a demandé aucune amélioration en faveur du personnel. Elle ne touche que la question de l'encadrement des résidents et l'affectation des effectifs nécessaires à leur prise en charge.

ARGUMENT 3 « *Genève se singularise par des coûts plus élevés et des résultats moins satisfaisants.* »

RÉPONSE DU COMITÉ

- Si notre canton est plus cher (loyers, salaires, etc.), il serait inhumain d'y donner moins de soins qu'ailleurs, sous prétexte que ces soins coûtent plus chers. Pour exemple : le canton de Neuchâtel a déterminé par arrêt de son Conseil d'Etat que les EMS devaient assurer au minimum le 90% des soins selon l'outil PLAISIR. En 2005, Genève était à 80% de ces soins.

Aujourd'hui, les chiffres ne sont plus transmis, mais certains EMS font état de 75% des soins.

Ces éléments vous sont donnés, afin que vous puissiez réfléchir aux enjeux de notre initiative et voter en connaissance de cause.